



République Française – Département de l'Isère  
Commune de Saint Etienne de Crossey

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2011

Le 2 mai 2011 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean-François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2011

**Présents** : Mmes, BURRIAT, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN,  
Messieurs BERENGER, BOIZARD, MIRALLES, PERRIN, ROUDET, SCHNEIDER, TROUILLOUD

**Pouvoirs** Mme RONDELET donne procuration à Mme MARRANT

Mr ROUGEMONT donne procuration à Mr PERRIN

Mme SCOLARI donne procuration à Mme BURRIAT

**Absents** : Mme COATTRENEC

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose Mr Bruno ROUDET - adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour la délibération concernant la convention de servitude pour le raccordement ERDF du camping pour manque de précisions. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2011 à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

### Délibération N°29/2011 : Virement de credit N°01/20 11

**Vu** la volonté d'acheter un module complémentaire au train extérieur qui se trouve dans la cours de l'école maternelle,

**Vu** que la somme inscrite au BP 2011 s'élève à 1200 €.

**Vu** que cette prévision budgétaire a été inscrite sur la base d'un prix Hors Taxe.

**Vu** que le devis de la société ACODIS pour l'achat d'un wagon restaurant s'élève à 1541,64 € TTC.

Il convient de rajouter la valeur de la TVA pour cette acquisition soit 342€.

Ces crédits supplémentaires peuvent être pris dans l'enveloppe des dépenses imprévues article 020 de la section d'investissement.

**Vu** la prise en charge par la commune d'une extension du réseau EDF au lieu dit « le barnier », à hauteur de 4392€ TTC, cette dépense n'ayant pas été inscrite au BP 2011, il convient de prévoir les crédits par le biais des dépenses imprévues.

Monsieur Jean-François Gaujour, rapporteur

**PROPOSE** : Que les crédits inscrits au budget primitif 2011 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	Dépenses	Recettes
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
2188-103	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	342,00	
2315-108	<b>Immobilisations en cours</b>	4392,00	
020	<b>Dépenses imprévues</b>	- 4734,00	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
022	<b>Dépenses imprévues</b>		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	0,00	0,00

**Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal** vote à l'unanimité (15 voix) la modification des crédits inscrits au budget primitif 2011 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

#### **Délibération N°30/2011 : Portage Foncier – Acquisition du bien Granger**

Monsieur le Maire rappelle les principes et les orientations d'aménagement urbain du centre bourg, et notamment la volonté de construire un immeuble collectif de 10 à 15 logements sociaux.

Monsieur le Maire rappelle que des propriétés foncières ont déjà été acquises dans ce même objectif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de saisir la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais afin qu'elle réalise pour le compte de la commune le portage foncier du bien appartenant à Madame et Monsieur Granger, dont la description est la suivante : propriété bâtie référencée au cadastre par la parcelle C pour une superficie totale de 70m<sup>2</sup> au sol, comprenant une maison de ville d'une surface habitable de 70 m<sup>2</sup> environ.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de définir le type de portage foncier qu'il conviendra de mettre en œuvre, et notamment sa durée et sa finalité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'opter pour le portage foncier en faveur du développement de l'habitat social sur une durée de trois ans.

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter le réaménagement urbain du centre village,

Considérant que le portage foncier permet de faciliter l'acquisition du bien Granger d'un point de financier,

**Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité (15 voix) décide :**

- de charger Monsieur le Maire de saisir la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, au nom de la commune, afin de demander le portage foncier quant à l'acquisition de la propriété de Madame et Monsieur Granger au prix de 130.000€.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférant à ce portage foncier.

#### **Délibération N°31/2011 : Partage Parcelle C509 – Co ur commune en indivision**

Monsieur le Maire rappelle les principes et les orientations d'aménagement urbain du centre bourg, et notamment la volonté de réaliser un espace public et de réhabiliter la maison Fagot-Revurat, propriété communale.

Monsieur le Maire rappelle que pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de procéder au partage de la parcelle C 509 entre les indivisaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de définir les modalités d'échange de la parcelle C 509 selon une superficie forfaitaire en accord entre les parties.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les frais notariés afférents à ce partage soient répartis entre indivisaires.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de conventionner avec chacun des indivisaires afin de préciser les contreparties de l'échange octroyées, notamment l'emplacement et leur superficie, qui seront représentés par un plan annexé à ladite convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,  
Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter le réaménagement urbain du centre village,  
Considérant que l'échange doit être opéré dans l'intérêt de la collectivité,

**Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité (15 voix) décide :**

- de charger Monsieur le Maire de signer tout acte ou document afférant à cet échange.

## QUESTIONS DIVERSES

### **POINT COMMISSIONS**

- Commission Finances - sports :
  
- Commission Urbanisme :
  - Commission carrières le 3 mai
  - PCS : la mutualisation a échoué, la commune relance la procédure seule
  
- Commission travaux :
  - FCG : fin des travaux début juin
  - Skate parc : les modules vont être installés par les services techniques
  - L'abris bus du stade va être réparé par le pays voironnais
  - Fuite restaurant scolaire : les travaux devraient avoir lieu durant l'été
  - Jeunes été : emploi saisonnier pour le camping, le recrutement a été fait
  
- Commission vie du village :
  - Bibliothèque aggrandissement : l'avis d'un autre architecte a été demandé
  - Invitation des nouveaux habitants le 6 mai à 18h30
  
- Commission solidarités scolaire CCAS :
  - Le marché de Noël aura lieu cette année le 4 décembre 2011 mais avec quelques changements notamment pour les stands situés dans la cour

\*\*\*\*\*

Clôture de la séance à 22H40

\*\*\*\*\*

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 6 JUIN A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affiché le VENDREDI 6 MAI 2011**

H.BERENGER	
M. BOIZARD	
S. BURRIAT	
R. TROUILLOUD	
JF. GAUJOUR	
V. SCHNEIDER	

M.MARRANT	
JF.MIRALLES	
MB.MONTEREMAL	
A.PERRIN	
G. PEYLIN	
B. ROUDET	

